

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N° 10

VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE /PRESTATION DE SERVICES EN LIEN AVEC LA PLATEFORME IBEXA

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 8

Votants/Pour : 8

Abstention : 0



Madame la Présidente rappelle que l'Alpi propose une prestation d'hébergement de sites internet et d'application web. Cette prestation existe depuis 18 ans et compte désormais plus de 200 adhérents, pour environ 250 sites en ligne. Tous ne sont pas encore réalisés avec IBEXA DXP, la grande majorité est encore avec le CMS eZ Publish 4.6. La migration de ces sites vers la plateforme IBEXA DXP sera achevée au plus tard le 30

Une nouvelle consultation a été publiée liée à de nouveaux besoins et un projet d'acquisition d'un volume d'heures disponible nécessaire qui seront mobilisées pour les différentes prestations ci-dessous :

La mise en œuvre de prestations en lien avec l'environnement technique : intervention sur l'infrastructure, application de patches correctifs, montée de version, conseils sur la gestion de l'environnement, etc.

La réalisation de prestations développements : backend, frontend, UX/UI, expertise et chefferie de projet, etc.

Au niveau de la consultation, il y a eu 7 retraits et 2 réponses électroniques :

Candidat	Adresse
CODEIN	6 rue de Maguelone 34000 Montpellier France
CLEVER AGE	9 rue André Darbon 33300 Bordeaux France

Une notation établie par la commission d'appel d'offres du 08 avril a permis de retenir le candidat CODEIN pour la prestation du marché en question.

LE COMITE SYNDICAL

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu, le support de publicité réglementaire :

JOUE 8326-2025 - Mise en concurrence publiée le 08 janvier 2025

BOAMP avis n° 25-1346 publié le 08 janvier 2025

Publication sur le profil acheteur DEMAT-AMPA,

Vu, le compte rendu d'analyse des offres et rapport de présentation de la commission d'appel d'offres de l'Alpi en date du 08 avril 2025,



Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver le marché à venir avec la société CODEIN portant sur l'acquisition de prestations de services en lien avec la plateforme IBEXA.

Le montant du marché attribué correspond au montant estimé de l'accord-cadre soit 250 000 euros HT par période de 24 mois, renouvelable une fois.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :